



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sociétés d'exercice libéral

Question écrite n° 62905

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer interroge M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la transposition de la directive « services » de l'Union européenne qui risque d'induire des difficultés nouvelles pour certaines professions. Tel est le cas des architectes qui verraient le capital des sociétés d'architecture ouvert à des non-professionnels. L'intérêt de l'utilisateur doit être privilégié et le risque est grand de voir les intérêts financiers de certains groupes passer devant la qualité du service et la fiabilité d'un vrai professionnel. Certaines professions doivent garder la main ne laissant qu'aux professionnels diplômés la possibilité d'exercer. Il demande quelle est la position du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62905

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10380

Question retirée le : 24 novembre 2009 (Retrait pour cause de question identique)